

Consultations CHSCT et CE Loi SAPIN 2

Lors du dernier CCE Hypermarchés, le SNEC a demandé et obtenu le report de la consultation à propos de l'ajout au règlement intérieur des dispositions de la loi SAPIN 2 visant les risques de corruption.

Nous considérons qu'il est très important que l'entreprise puisse se prémunir des conséquences que des faits délictueux pourraient produire. Le SNEC a toujours dans son viseur l'intérêt collectif. Néanmoins, notre demande de report est motivée par le fait que les salariés doivent être d'abord informés et formés et la cartographie des risques effectuée.

L'entreprise doit être protégée.

Selon le SNEC, les salariés aussi et avec la même urgence.

Le report de la Consultation au CCE entraîne parallèlement la suspension des consultations sur le même projet dans les CHSCT et CE des sites.